



Infos Geyssans

Lettre d'information municipale

Avril 2017

Edito du Maire



Un des objectifs du mandat est l'aménagement urbain et paysager du village :

Les documents d'urbanisme sont des outils essentiels pour définir et planifier l'aménagement des communes. Selon un zonage adapté, ils établissent un ensemble de règles que doivent respecter toute construction et tout aménagement, quelle que soit leur nature. Ils participent à la préservation de l'identité des territoires et de ses spécificités.

La Commune du Geyssans dispose actuellement d'une Carte Communale approuvée en 2005 et révisé en 2010. Le 06 décembre 2016, le Conseil Municipal a décidé d'engager l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU). Il s'agit de le rendre compatible avec les lois en vigueur, avec le Schéma de Cohérence Territoriale « Grand Rovaltain », et de mettre en place un projet d'aménagement communal traduisant des objectifs de développement, tout en préservant les grands équilibres de notre territoire.

L'élaboration du Plan Local d'Urbanisme est une démarche de longue haleine, s'étalant sur une durée moyenne de 24 à 36 mois. C'est aussi une démarche concertée. A cet effet, la Commune a défini les mesures nécessaires à l'information de la population et à sa participation.

Parmi celles-ci, organisation de réunions publiques et mise en place d'un site internet du Plan Local d'Urbanisme (<http://www.geyssans.fr/plu>), doté d'une adresse courriel spécifique (info-plu@geyssans.fr).

Cette concertation préalable a pour finalité de discuter sur les objectifs, les orientations et les projets d'aménagement poursuivis par la Commune. Aussi, au fur et à mesure de l'élaboration du PLU, les documents qui auront été validés par le groupe de travail (et le conseil municipal pour le Projet d'Aménagement et de Développement Durable) seront mis à votre disposition sur le site internet municipal.

Je vous rappelle par ailleurs qu'un registre d'observation est également à votre disposition en mairie les jours et heures habituels d'ouverture de la mairie. Une pochette en annexe de ce registre rassemble les courriers reçus dans le cadre de la concertation.

Cette concertation préalable s'étalera pendant toute la durée d'élaboration du PLU. Une fois celle-ci achevée, le conseil municipal « arrêtera » le projet de PLU et fera le bilan de l'ensemble de vos observations.

A ce stade, le PLU ne sera pas encore applicable : en effet, il sera tout d'abord envoyé aux personnes publiques associées (Etat, collectivités, chambres consulaires...) pour recueillir leur avis. Ensuite, il sera soumis à enquête publique : vous pourrez dès lors participer en consultant le dossier, en écrivant sur le registre, et/ou en rencontrant le commissaire enquêteur. Au terme de l'enquête, le projet du PLU sera finalisé par le groupe de travail, selon les conclusions de l'instruction et du commissaire enquêteur.

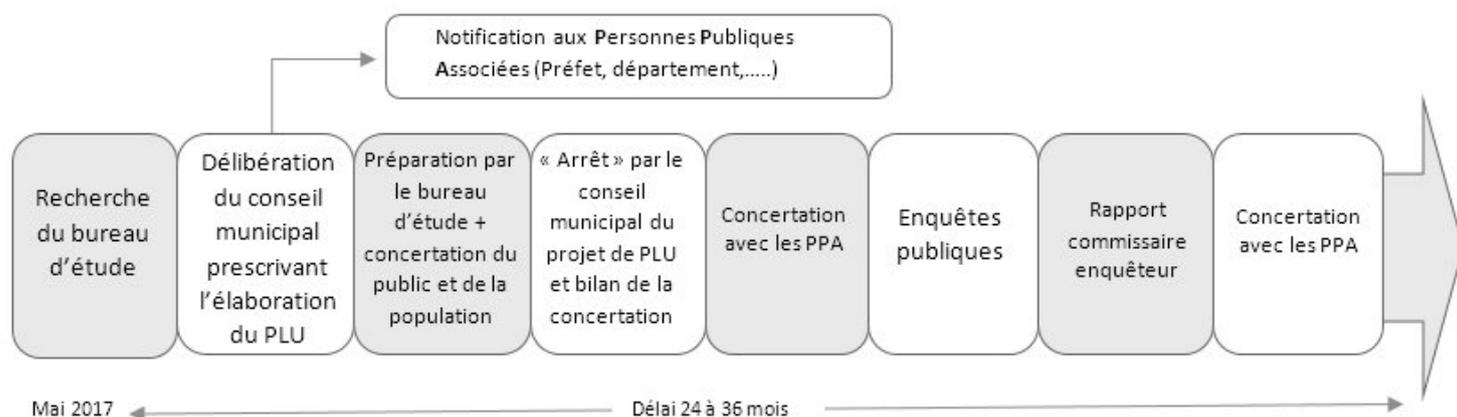
(Suite ▶)

Enfin, le Conseil municipal se réunira pour approuver le PLU en vue de son entrée en vigueur. Il sera alors applicable pour toutes les demandes d'autorisation d'urbanisme et procédures d'aménagement que vous pourriez solliciter.

La concertation est un élément-clé de la réussite de l'élaboration de notre PLU, aussi je vous remercie d'avance pour votre large participation.

Cordialement.

Claude Bourne.



Conseil architectural et paysager



Vous êtes un particulier ou un professionnel? Vous avez un projet de construction, de rénovation ou d'aménagement? Afin d'améliorer la qualité de votre projet, Valence Romans Agglo vous propose les conseils d'un architecte. Un service gratuit, neutre et personnalisé.

Les **permanences** sont **gratuites** et accessibles uniquement **sur rendez-vous** :

- à Romans-sur-Isère, au 13-15 rue Réaumur, un lundi sur deux.
- à Valence, 9 rue Cujas, un mardi sur deux.

A noter: pour les projet situés sur les communes de Bourg-lès-Valence, Chabeuil, et Romans-sur-Isère, veuillez prendre rendez-vous directement auprès de la mairie.

Afin que l'architecte puisse vous aider, **munissez-vous d'un maximum de documents** (plan de cadastre, relevé de bâtiment, certificat d'urbanisme, cahier des charges du lotissement, croquis, photos...)

Avec ce service, l'enjeu pour l'Agglo est d'améliorer la qualité de l'architecture et des paysages du territoire.

Tous les projets visibles depuis l'espace public sont concernés :

- l'aménagement de terrains à lotir: implantation, exposition, intégration au site...
- la construction, l'extension ou la surélévation d'un bâtiment d'habitation ou d'activité professionnelle;
- la rénovation de façade, la création d'ouverture;
- l'installation de clôture, de haies, en limite de terrain.

Votre contact pour la prise de rendez-vous

Noëlle Malossanne / 04 69 64 70 49
noelle.malossanne@valenceromansagglo.fr

Participation citoyenne

Le 10 février, s'est tenue à St Michel sur Savasse, une réunion publique organisée par la gendarmerie sur le concept "voisins vigilants". Ce concept, dont on a tous entendu parlé, est basé sur un réseau de vigilance organisé par les communes. Il nous a semblé que cette idée pouvait répondre aux attentes des Geysanais. En quoi cela consiste-il ? Des référents, volontaires, font le lien entre la population et la gendarmerie qui par ailleurs, leur assure une information. Il ne s'agit en aucun cas d'être responsable sécurité, mais simplement d'assurer la collecte d'informations transmises, d'en juger la pertinence pour en faire éventuellement retour auprès des autorités.



Au-delà de cet aspect, "voisins vigilants" doit être aussi fédérateur du **lien social dans chaque quartier** en développant des échanges entre personnes qui ne se rencontrent que trop peu souvent. Ce tissu social qui s'effiloche un peu de partout aujourd'hui, est essentiel dans notre commune. C'est aussi et surtout le sens que nous voulons donner à ce projet de **participation citoyenne**.

Afin de vous le présenter,
nous organisons une réunion d'information en Mairie
le **Vendredi 05 mai à 20h00**.

Et si nous préservions notre environnement !

Avec le printemps, les déchets verts et des travaux dans nos maisons arrivent...

Le déversement sauvage de ces déchets porte atteinte à la salubrité et à l'environnement ainsi qu'à la propreté que la commune se doit de garantir.

Nous voulions aussi vous préciser que le fait d'abandonner sacs, cartons, autres déchets et même emballages ou bouteilles à côté du Point d'Apport Volontaire et des bacs roulants destinés aux ordures ménagères est considéré comme un dépôt sauvage.

Vous disposez de 2 points d'apports volontaires : sur le parking du cimetière et au quartier des Fayolles.

Nous comptons sur vous tous pour respecter le tri des déchets et le pliage des cartons pour les déposer dans les bennes appropriées.

Horaires des déchetteries :

Romans : du lundi au samedi de 9h à 12h & 14h à 17h30

Mours : lundi, mercredi de 9h à 12h et de 14h à 17h30, jeudi et vendredi de 14h à 17h30, Samedi de 9h à 12h et de 14h à 17h30.

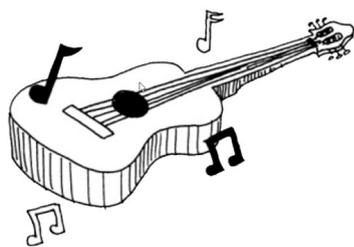
La prochaine mise à disposition de bennes encombrants sur notre commune est le 6 mai de 8 à 14 h, place du cimetière.

Arrêté préfectoral

Le préfet de la Drôme par arrêté préfectoral 26-2017-03-09-002 a autorisé les agents de l'Institut National de l'information Géographique et forestière (IGN) ou assimilés à pénétrer dans les propriétés publiques et privées. Si ces propriétés sont closes, les propriétaires sont informés par lettre recommandée avec AR.

Vie associative (projet)

**P
R
O
J
E
T**



A partir de Septembre 2017 à Geyssans

L'association « Les Jongleurs » proposera :

Des cours de guitare dispensés par Mr BROSSET Philippe dit "La Filoche", déjà connu sur la commune comme intervenant au T.A.P. (Temps d'Activités Périscolaires)

Enfant à partir de 8 ans, Ado, Adulte : par groupe de 4 personnes

Offre d'emploi / Geyssans

Après de nombreuses années au service de la commune, Monique Blanchard va faire valoir ses droits à la retraite au 01 août.

La commune en collaboration avec le centre de gestion des employés de la fonction publique va recruter. Toute personne intéressée par cet emploi devra adresser sa candidature en mairie avant le 09 mai (CV et lettre de motivation).

Missions principales du poste : Entretien des bâtiments communaux et accompagnement des enfants pendant le temps de cantine.

Temps de travail hebdomadaire : 20 heures (annualisé)

Commémoration de l'armistice / 08 mai

Vous êtes cordialement invités à la cérémonie commémorant le **72ème anniversaire de l'armistice de la seconde guerre mondiale, le 08 mai 2017.**

Rassemblement à 11h00 devant la salle polyvalente.

Cette cérémonie sera animée par les enfants de l'école (lecture de textes, chant des partisans,...)

Agenda

LUNDI	08 MAI	<i>Cérémonie de la commémoration de l'Armistice</i> Animée par les enfants de l'école. Rassemblement à 11h00 devant la salle polyvalente
DIMANCHE	11 JUIN	<i>Assemblée Générale de l'ACCA</i>
MERCREDI	21 JUIN	<i>Repas du club de l'amitié</i>
VENDREDI	30 JUIN	<i>Fête de l'Ecole</i> à la salle polyvalente
MARDI	04 JUILLET	<i>Assemblée Générale Country</i>
DIMANCHE	23 JUILLET	<i>Fête au village</i> organisée par le comité des fêtes
DIMANCHE	06 AOÛT	<i>Méchoui</i> (ACCA)



Fermeture du secrétariat de mairie: du lundi 24 avril au mardi 02 mai inclus.

Retrouvez toutes les infos sur le site Internet <http://geyssans.fr/>